



Ville de Wissous

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-sept, le vingt-quatre avril à 20 heures, le Conseil Municipal de la Ville de Wissous, légalement convoqué le quatorze avril deux mille dix-sept s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Richard TRINQUIER, Maire.

Présents en début de séance :

Monsieur Richard TRINQUIER, Maire de Wissous.

Monsieur Gilles GARNIER, Madame Françoise FERNANDES, Monsieur Florian GALLANT, Madame Corinne GUYOT, Messieurs Laurent POUJOL, Stéphane DURAND et Madame Chantal CORENWINDER, Adjointes au Maire.

Messieurs Régis CHAMP, Jorge OLIVEIRA DA COSTA, Madame Danielle JEANNEROT, Monsieur Mattéo GRIMALDI, Mesdames Véronique JACQUARD, Martine THIERRY, Evelyne FOURNET, Patricia BROSSIER, Hélène MERCHER, Françoise LATINUS, Monsieur Olivier PERROT, Madame Marine BOURGEOIS-JOETS, Monsieur Éric STIENNE, Madame Catherine ROCHARD, Conseillers Municipaux.

Arrivé en cours de séance :

Monsieur Dominique BOULEY, Adjoint au Maire arrivé à 20h47.

Absents ayant donné procuration :

Monsieur Stéphane ROBERT, Conseiller Municipal a donné procuration à Monsieur Dominique BOULEY, Madame Sophie BOISTAY, Conseillère Municipale a donné procuration à Monsieur Stéphane DURAND, Madame Lucie BELLOC, Conseillère Municipale a donné procuration à Monsieur Gilles GARNIER, Madame Isabelle STRAHODINSKY, Conseillère Municipale a donné procuration à Madame Chantal CORENWINDER,

Monsieur Philippe DUPORT, Conseiller Municipal a donné procuration à Madame Martine THIERRY, Monsieur Roger VINOT, Conseiller Municipal a donné procuration à Madame Hélène MERCHER.

Secrétaire de séance :

Monsieur Régis CHAMP, Conseiller Municipal

→ Élu à l'unanimité

Secrétaires adjointes :

Madame Sylvie ARDELLIER – Directrice Générale des Services,

Madame Séverine VINATIER

→ Élues à l'unanimité

<u>VOTE</u>		Délibération n°6
Contre	-	
Abstentions	6	<u>OBJET</u> : Affectation des résultats 2016 – Budget
Pour	23	Communal (M14)

Total	29	

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1612-12, L1612-13 et L2121-31,

Vu l'approbation du Compte Administratif 2016 en date du 24 avril 2017,

Vu la commission finances/activités économiques/ marchés (suivi et contrôle) en date du 18 avril 2017,

Considérant que le Compte Administratif de l'exercice 2016 laisse apparaître en section de fonctionnement un excédent cumulé de 2 815 073,83 €,

Considérant que pour assurer le besoin de financement, il faut tenir compte du résultat de clôture de la section d'investissement 2016 (-457 846,23 €) et du solde négatif des restes à réaliser (-938 960,70 €),

Considérant que le besoin de financement s'élève à 1 396 806,93 €,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Article 1 : AFFECTE à l'article 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » 1 396 806,93 € correspondant au besoin de financement de la section d'investissement.

Article 2 : REPORTE en section d'investissement en dépense au 001 « résultat d'investissement reporté », 457 846,23 € correspondant au résultat cumulé de l'investissement.

Article 3 : REPORTE en section de fonctionnement en recette au 002 « résultat de fonctionnement reporté », 1 418 266,90 € correspondant au solde de la section de fonctionnement.

Article 4 : AMPLIATION de la présente délibération sera transmise à :

- La Sous-Préfecture de Palaiseau,
- La Trésorerie principale de Chilly-Mazarin.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,



Richard TRINQUIER
Maire de Wissous

Certifié exécutoire,

Transmission en Sous-Préfecture le

- y MAI 2017

Affichage le ...